

Les milices vaudoises en 1815

Autor(en): **Rapp, G.**

Objektyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **54 (1946)**

Heft 2

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les milices vaudoises en 1815

Notre libéralisme inné nous rend sympathique le spectacle d'un peuple qui se dégage d'une situation inférieure, où les circonstances et l'esprit d'une époque l'ont maintenu longtemps, pour prendre en main ses propres destinées. Voici bientôt un siècle et demi que le canton de Vaud a vécu cette expérience. Malgré les mérites de l'ancien régime bernois et les réserves qui s'imposent sur les circonstances de la révolution de 1798, l'unanimité s'est faite sur la nécessité de la libération. Elle s'accomplit dans un enthousiasme soudain et les Vaudois firent aussitôt un très grand effort pour se rendre dignes de leur nouveau statut de concitoyens égaux en droit des descendants des fondateurs de l'ancienne Confédération. Ils se faisaient une haute idée, parfois exprimée avec une emphase un peu ridicule, mais respectable et touchante, de leur nouvelle qualité de Suisses libres comme ceux du Grütli et de Sempach.

Dans les premières années qui suivirent l'émancipation, leurs milices furent animées d'un haut moral, qui reflétait assez fidèlement celui de la nation elle-même. Peu après la mise en œuvre de l'Acte de Médiation, à l'époque où Napoléon n'avait pas encore drainé les ressources du pays en cadres et en hommes, les troupes vaudoises mobilisées en 1805 pour couvrir la frontière orientale de la Confédération pendant la campagne d'Austerlitz, eurent un maintien qui frappa leurs compagnons d'armes des anciens cantons. « On remarqua surtout, écrit Monnard, l'esprit et la tenue militaire des Vaudois, leur vivacité sous les armes et leur zèle patriotique. »

Pourtant, l'exclusivisme de l'ancien patriciat bernois n'avait pas été sans anémier dangereusement l'élite vaudoise, écartée pendant 250 ans des responsabilités. Le nouveau régime manquait d'hommes capables d'occuper convenablement tous les nombreux postes anciens et nouveaux qu'il fallait repourvoir dans l'administration, la magistrature et l'armée. Tous les

Etats de formation nouvelle ont connu cette crise. Dans les milices vaudoises, celle-ci se manifesta de façon aiguë pendant les Cent-Jours, lors de la mise sur pied des contingents fédéraux chargés, dans l'esprit de la Convention du 20 mai 1815, d'opérer la soudure entre les armées autrichiennes de Souabe et d'Italie. Le moral, d'autre part, généralement bon chez les troupes des anciens cantons, laissait cette fois-ci à désirer chez celles des nouveaux cantons de l'Acte de Médiation, surtout celles du canton de Vaud, où les partisans de Napoléon étaient nombreux.

Malgré tout, lorsque le commandant en chef, le général de Bachmann, donna l'ordre, le 4 juillet, à ses troupes de pénétrer en Franche-Comté sous le prétexte de venger le bombardement de Bâle par les canons du Petit-Huningue, — Bachmann, homme d'ancien régime voulait en réalité coopérer activement au rétablissement des Bourbons en France, — ce ne furent pas les Vaudois, mais les Saint-Gallois, les Argoviens et les Tessinois de la Brigade Schmiel qui s'abandonnèrent à la mutinerie. Pourtant, les bataillons vaudois Martin et Gilliard, de la Brigade Guiguer de Prangins¹, ne se conduisirent guère mieux, surtout le premier, dont le manque de tenue et l'indiscipline furent proprement ahurissants. Parmi les nombreuses lettres que le capitaine de mousquetaires Henri Monod¹, de Morges, aide de

¹ Le futur commandant en chef des troupes fédérales en 1830 et en 1838. (1780-1840). Il ne faut pas le confondre avec son frère cadet, le lieutenant-colonel Auguste Guiguer, qui commandait alors un bataillon de réserve stationné d'abord à Genève, puis dès le 16 juin à Vevey, où l'on était certain qu'il ferait meilleure contenance contre les Autrichiens venant d'Italie par le Simplon que contre les Français du général Dessaix.

L'ordre de bataille de la brigade Guiguer changea au cours de son déplacement du secteur Léman, (Coppet-Promethouse-Noirmont) qu'elle occupa au début de la période des Cent-Jours, vers le secteur Val-de-Ruz-Passwang-Hauenstein, où elle cantonnait avant l'entrée de l'armée en Haute-Bourgogne.

Dans le secteur Léman, elle comprenait quatre bataillons de fusiliers (Martin et Burnat, Vaud ; Suter I et Dorer, Argovie), deux compagnies de carabiniers (Morel et Ruchet, Vaud), deux divisions (ou batteries attelées de quatre pièces de 4 livres) d'artillerie (Trachsel et Forel, Vaud), une compagnie de chasseurs à cheval (de Mestral, Vaud).

Dans le secteur Val-de-Ruz-Hauenstein, elle se composait de six bataillons de fusiliers (von der Weid et Moret, Fribourg ; Martin et Gilliard, Vaud ; Perregaux et Marval, Neuchâtel), selon l'ordre de bataille, visiblement incomplet, de l'*Histoire militaire de la Suisse*, t. 4, p. 87. Monod parlera ci-dessous de huit bataillons, d'une compagnie de carabiniers Mayor, de deux « divisions » d'artillerie (Trachsel, Vaud ; Daguët, Fribourg) et de dragons bernois (vraisemblablement la compagnie v. Steiger ou Kohler, selon le même ouvrage, p. 88.)

camp du colonel-brigadier Guiguer, écrivit à sa famille pendant la campagne, il en est deux, adressées à son père le landamann, qui contiennent des remarques intéressantes sur le niveau du corps des officiers vaudois, la psychologie et le degré de préparation de leur troupe pendant cette peu glorieuse mobilisation de 1815. L'intérêt qu'elles présentent n'est pas seulement historique ; ici et là, il ne manque pas d'une certaine actualité. Les deux fragments ci-dessous suggèrent en particulier d'utiles réflexions sur l'importance capitale du recrutement des officiers en général et sur la nécessité où l'autorité politique est, tout spécialement en Suisse, de n'engager ses troupes que pour une cause dont celles-ci comprennent clairement la valeur. Problème à considérer, s'il est question d'abandonner un jour notre neutralité !

G. RAPP.

Floreires, 7 mai 1815

Mon très cher père,

... J'ai écrit à ma femme pour lui donner des détails sur notre vie à Floreires². Je pense, mon cher père, qu'elle vous les aura communiqués. C'est un commencement de camp. Nous sommes tous les uns sur les autres et avons beaucoup de peine à nous procurer à manger. Mais ce sont les premiers temps et nous finirons par nous trouver mieux. Les bataillons sont tout près de nous, les Argoviens à Yverdon, Clindy, Cheseaux et Villars, les Vaudois à Cuarny. Ils couchent dans les granges, les avant-postes bivouaquent ; tous font leur cuisine en

¹ Henri Monod-Boethlingk (1783-1850), avocat à Morges, député au Grand Conseil et député à la Diète en 1812, 1817 et 1830, commissaire fédéral lors des troubles de Neuchâtel en 1831. Il était beau-frère de F.-C. de la Harpe. Ses états de service en Suisse sont les suivants : sous-lieutenant de chasseurs à cheval le 18 juin 1804 ; capitaine de mousquetaires le 17 avril 1811, chef de bataillon de réserve le 3 février 1817, lieutenant-colonel fonctionnant comme chef de bataillon le 13 octobre 1819, lieutenant-colonel de réserve le 18 octobre 1822 ; il démissionne le 24 mars 1833. (A. C. V., matricule des officiers de toutes armes, 1^{er} vol. Les renseignements sur les états de service des autres officiers cités si-dessous sont tirés de la même source).

Bien en cour auprès du tzar de Russie Nicolas I^{er}, grâce à son beau-frère le général de Rath-Monod, il reçut le brevet de colonel russe, un titre de noblesse et la propriété de la terre de Rujen-Grosshof, en Livonie.

² Grande propriété sur la colline qui domine la ville d'Yverdon à l'est, sur le chemin de Cuarny.

³ Louis Martin (1779-?), de Rossinières, lieutenant de grenadiers le 9 août 1803, capitaine de mousquetaires le 27 mars 1810, chef de bataillon d'élite le 27 mars 1811, lieutenant-colonel le 13 octobre 1819, exempté le 17 février 1831.

Nous avons cherché en vain des renseignements sur sa situation civile.

plein air. C'est une chose singulière que la différence qu'il y a entre nos gens et les Allemands. Le bataillon Martin¹ va mal. Le commandant fait son possible, mais il est mal secondé ; il est trop doux, trop bon. Ce bataillon nous donne plus d'occupation, quoique parlant français, que les deux Argoviens.

Combien nous devons prendre garde aux nominations d'officiers ! Il faut absolument mener nos gens d'une manière très ferme et sans aucune familiarité avec eux ; autrement, on n'en est plus maître. Le major du bataillon Martin, un nommé Monnet², d'Aigle je crois, n'entend rien au service et ne sait pas écrire. On a fait courir une circulaire où il s'agissait de mettre sa signature. On nous l'a apportée ce matin : il avait signé « Monnet aid Magor ». Comment peut-on nommer à des places de major des hommes de cette espèce ? Vraiment, c'est désolant. Il ne peut faire aucun rapport ; enfin, il néglige son service. Nous avons nombre d'officiers dans ce genre. Le capitaine Ruchet³, d'Aigle, est le plus mauvais officier possible. Il ne sait pas commander un maniement d'armes ; il fait l'important, le raisonneur, est pair et compagnon avec tous ses soldats, boit, quitte sa compagnie pour aller se cantonner à quelque distance où il croit être mieux. Ses lieutenants et sous-lieutenants sont parfaitement incapables. Par exemple, le colonel vient près d'un poste... Tout était de travers, c'était un sous-lieutenant qui commandait : il ne sait ni saluer ni faire placer un factionnaire ; enfin, c'est un crétin. Le colonel lui dit : « Mais ne savez-vous pas que cette partie du service se fait de telle manière ? » — « C'est singulier, répond-il, mon sergent-major m'avait assuré que cela se faisait ainsi. » Il croyait bonnement être sous les ordres du sergent-major ! Cette compagnie nous fait honte.

Celle de Morel⁴ n'est pas bonne non plus. Il est nouveau à la compagnie. Il fera assez bien, à ce qu'on croit, mais son lieutenant et le premier sous-lieutenant feraient de mauvais simples soldats ; le deuxième sous-lieutenant, un Bonjour⁵, boulanger de Vevey, est fort bien...

¹ Voir page 85, note 3.

² Louis Monnet, de Bex (1773-1826), adjudant sous-officier le 28 novembre 1803, aide-major le 17 mars 1812, démissionne le 16 octobre 1819. J'ignore quelle était sa profession. En 1821, il est cité comme franc-maçon, maître des cérémonies de la loge de la « Réunion », de Bex.

³ François-Louis Ruchet d'Aigle (1779-1827), capitaine de carabiniers le 9 août 1803, commandant d'arrondissement le 4 mars 1816, démissionne le 23 septembre 1826. Au civil, il fut député au Grand Conseil et membre du tribunal de première instance. En 1821, il est cité comme franc-maçon et orateur de la loge « La Réunion des cœurs sincères à l'Orient d'Aigle ».

⁴ Marc Morel, de Vevey, lieutenant de carabiniers le 9 août 1803, capitaine de réserve le 9 avril 1808, capitaine de carabiniers le 8 juillet 1813, refuse son brevet de major de réserve en 1822.

⁵ Pierre-François Bonjour, de Blonay, sous-lieutenant de réserve le 12 mai 1810, sous-lieutenant d'élite le 31 mai 1813, lieutenant le 17 janvier 1817.

Vraiment nos troupes sont inférieures à toutes celles que nous voyons autour de nous et nous en gémissons. Cela tient uniquement à nos officiers, qui n'ont aucune tenue militaire, aucun tact, et cela ne peut se donner. Nous sommes arrivés prévenus pour nos gens. Le colonel s'est donné plus de peine avec eux qu'avec les autres, mais le tact militaire ne s'inculque pas. L'autre jour, par exemple, nous dépassons deux bataillons. Celui de Suter, Argovie, se reposait sur un champ, mais fort en ordre ; il voit arriver le colonel : tout le bataillon se lève spontanément, il est rangé en bataille en un clin d'œil. Un peu plus loin reposait le bataillon Martin, mais en désordre ; il nous voyait venir de tout loin. Pas un homme ne bouge, ne se lève, excepté le lieutenant-colonel et une demi-douzaine d'officiers, tellement que le colonel s'arrête et se voit obligé de leur faire un petit discours où il leur dit que pour l'honneur de l'uniforme, ils auraient dû se lever, etc. Ce sont des bagatelles (!), mais tout est bagatelle dans le militaire. Que l'on prenne garde à ces nominations d'officiers !...

Soleure, 4 juin 1815.

Mon très cher père,

... Nous courons à force le monde. Du camp de Chevressy à Morat, où nous comptons rester quelque temps, de Morat à Aarberg, où de même nous comptons camper, d'Aarberg à Soleure¹, où il paraît que nous serons cantonnés pour un certain temps, du moins jusqu'à ce que le camp qui doit se former dans les environs et dont on parle beaucoup soit achevé. Nous sommes arrivés ici avant-hier matin. Le colonel est parti déjà hier à 4 heures du matin avec deux de nos Messieurs pour Balsthal et Zwingen. Il ne reviendra que ce soir, et certes, j'ai profité de ces deux jours pour me reposer et pour reposer mes chevaux, qui étaient sur les dents ; la petite jument a risqué d'en périr.

Nous nous trouvons mieux ici qu'au bivouac de Chevressy, comme vous pouvez bien le penser, mon cher père. On nous a logés à la Couronne. On m'a offert hier un appartement chez M. Louis de Roll²,

¹ Le mouvement de la brigade Guiguer faisait partie du remaniement du dispositif d'armée effectué par le général de Bachmann au début de juin, après l'achèvement d'une mobilisation très lente. Craignant une irruption désespérée de Napoléon à travers la Suisse, éventuellement en direction de l'Italie, il laissa deux garnisons avancées à Genève (colonel de Sonnenberg) et Bâle (colonel Lichtenhahn), et abandonnant le dispositif en cordon adopté précédemment, concentra ses trois divisions (colonels de Gady, Füessly et d'Affry) et sa réserve (quartier-maître général Finsler) dans la région Rue-Berne-Aarberg-Delémont-Neuchâtel-Sainte-Croix. La 1^{re} Brigade (Guiguer) faisait partie de la 3^e Division (d'Affry).

Histoire militaire de la Suisse, t. 4, cf. carte stratégique ; P. SCHWEIZER, *Geschichte der schweiz. Neutralität*, p. 574.

² Franz-Peter-Ludwig-Leo von Roll (1771-1839), seigneur de Wilfikon, membre du conseil d'administration helvétique en 1798, fondateur en 1810 des usines métallurgiques Louis de Roll. Son frère Urs-Franz-Viktor-Friedrich (1773-1845) fut secrétaire d'Etat à Soleure en 1806. *Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, V, p. 535.

ici à côté, et je crois que je l'accepterai. Il paraît un fort aimable homme. Il était député à la Diète en 1813, et j'ai connu son frère à la Diète de Bâle.

Les bataillons qui doivent former la nouvelle brigade de Guiguer arrivent journellement. Elle sera composée de huit bataillons, vaudois, fribourgeois, neuchâtelois et genevois, artillerie Trachsel¹, Daguet (Fribourg), carabiniers Mayor de Lully², dragons bernois. C'est un drôle de mélange ! Guiguer regrette son bivouac, mais il compte s'en dédommager en courant à force pour visiter tous les cantonnements, les postes, etc. Il est d'une activité ou plutôt d'une fièvre continuelle. Je conçois, mon cher père, ce que vous me disiez, qu'il ne se fait pas aimer de nos gens. Il est un peu sévère, il n'a pas ce liant qu'il faut avec eux. Nous en raisonnons souvent, mais il est entier dans ses idées. Il a pris un peu en guignon nos gens. Il est vrai (soit dit entre nous) qu'ils sont terribles. On ne sait comment en faire façon. Nous avons peu vu le bataillon Gilliard³, mais je parle du bataillon Martin. Voici un nouvel échantillon de son indiscipline.

Il avait reçu l'ordre de partir du camp, le 30 à 5 h. Dès la veille (il pleuvait, cela a été leur excuse et ils étaient mouillés dans leur baraque), dès la veille, ils désertent et vont se répandre dans leurs anciens cantonnements et dans les villages voisins. Nous rattrapons Martin près d'Yvonand. Il avait (de son dire) environ 200 hommes ; il nous dit que les 300 autres se sont dispersés la veille et la nuit, qu'il n'avait pu en être maître. Toute la route (une lieue après et deux lieues avant ces 200 hommes) était remplie de traîneurs, parmi eux des officiers, des capitaines, qui chantaient après avoir bu avec ces traîneurs. J'avoue que je fus scandalisé. Le colonel était pâle de colère et, un moment après, de honte, lorsque nous rencontrons le bataillon saint-gallois Brandli, dont l'avant-garde nous reconnaît parfaitement bien, comme cela doit se pratiquer en marche. Dans un clin d'œil, le bataillon est rangé en bataille. Le plus parfait ordre, pas un seul traîneur. Un peu plus loin, il aurait rencontré nos gens débandés. Eh bien ! les Saint-Gallois étaient de pitoyables troupes en 1809. Nous nous en moquions.

¹ Emmanuel Trachsel (1770-1850), originaire de Wattenwil, à Yverdon : lieutenant de canoniers le 13 août 1803, capitaine de canoniers le 14 octobre 1812, démissionne le 28 décembre 1820. — Le registre des décès de la paroisse d'Yverdon le qualifie bourgeois de Cheseaux et Noréaz, « mécanicien » ; son père était « artiste ».

² Louis-David Mayor de Lully, de Vullierens, propriétaire foncier, capitaine de mousquetaires le 11 août 1803, de chasseurs carabiniers le 28 mars 1806, de carabiniers de réserve le 8 août 1816.

³ André Gilliard (1776-1843), d'Yverdon et de Fiez, juge de paix et propriétaire foncier à Fiez sur Grandson, arrière-grand-père de feu le professeur Charles Gilliard. Il est question de lui dans l'article de M. Arthur Piaget, « La Révolution neuchâteloise de 1831 vue de Fiez », paru dans les *Mélanges Charles Gilliard*, p. 539 sq. Etats de service : capitaine de mousquetaires le 13 août 1803, chef de bataillon d'élite le 28 mars 1806, chef de bataillon de réserve le 22 mars 1819, lieutenant-colonel le 13 octobre 1819, passé aux vétérans le 6 avril 1822.

A Morat, nous voyons passer le bataillon Moret, fribourgeois. Ces gens étaient chez eux : personne ne bouge des rangs. A Aarberg, au camp, nous voyons manœuvrer deux bataillons bernois. Un de ces bataillons avait été sous les ordres de Guiguer en 1809. Il ne le reconnut qu'aux officiers. Il était neuf en 1809. Eh bien ! Il exerçait comme une troupe de ligne. Nous sommes tombés, et tombés à plat. Les Allemands, tout complimenteurs qu'ils sont, n'en reviennent pas et ne peuvent nous le cacher. Nos milices ont moins bonne façon, disent-ils (ils n'osent pas dire « moins bonnes ») qu'en 1805 surtout.

Je ne sais pas si précisément nous avons reculé (je le crois pour le zèle), mais ce qu'il y a de certain, c'est que tous les autres cantons ont fait des progrès frappants ; nous souffrons vraiment, et cela aigrit beaucoup Guiguer. Nos soldats sont plus grands, plus forts, plus robustes ; il y en a toujours moins à l'hôpital que des Allemands, mais ils sont si mal habillés, ils ont l'air si laids ! Ils sont naturellement portés pour le militaire, mais leurs officiers ne leur inspirent pas le moindre respect. Ceux-ci sont pairs et compagnons ; leurs hommes deviennent par là familiers, raisonneurs et indisciplinés. Vous allez, mon très cher père, me trouver bien frondeur, je le sais, mais je vois la chose ainsi, et Guiguer la voit bien plus en noir. Notre militaire est tombé. Il s'agit maintenant de le relever. Or, que faire ? Prendre des mesures (aussi énergiques que faire se pourra, je sais bien que c'est le *hic*), et les faire exécuter. Pour remédier à ce manque de tournure militaire : l'uniformité dans l'habillement, les armes, les équipements, etc. Cela est infiniment plus essentiel qu'on ne le croit. Il faut de suite faire mettre la loi sur les schakos à exécution ; pour les bataillons en activité, faire venir des modèles de Lyon, Genève, Lausanne ; que le gouvernement fasse l'acquisition de ces schakos par entreprise, et en nommant gens entendus et de bon goût (ceux de la garnison de Genève sont fort bien). Les soldats rembourseront leur schako par une retenue sur leur solde.

Il faut, en deuxième lieu, que le gouvernement habille les soldats ; il faut faire acheter les draps, nommer les tailleurs, faire faire des habits pour trois tailles différentes. Le soldat qui s'équipe à neuf sera obligé de se pourvoir aux entrepôts. Il sera habillé bien et à meilleur marché ; s'il ne peut payer, on aura recours à sa commune. Qu'il en soit de même pour tous les équipements, fusils, gibernes, havresacs, etc., etc.

Troisièmement, il faut admettre le règlement militaire de la Confédération, qui est, même pour la marche de route, différent du nôtre. Nos soldats ne peuvent s'y mettre, et comme il faut qu'ils marchent au pas de la Confédération, ils le font mal, étant accoutumés à une autre manière, qui vraiment est moins bonne pour des milices.

Pour remédier au vice principal, qui est le mauvais choix d'officiers, ce qui est bien difficile, il faut que le gouvernement prenne sur lui de rappeler plusieurs officiers parfaitement incapables. La plupart de

ceux-là sont anciens. On leur donnera une exemption de service, et ils seront charmés. La mesure est rigoureuse, je le sais, mais il s'agit d'un grand intérêt. Pour savoir à quoi s'en tenir sur les officiers, on pourrait demander confidentiellement aux chefs de bataillons et au colonel de faire un rapport sur leur capacité, etc.

Il faut enfin faire un meilleur choix. Je sais que nous avons peu d'officiers qui aient servi, mais, pour Dieu, prenons de préférence pour officier un jeune homme qui a reçu une bonne éducation, qui est d'une classe un peu relevée, plutôt qu'un paysan pair et compagnon avec ses soldats et qui ne peut avoir de tact militaire, que l'éducation seule peut lui donner lorsqu'on ne l'a pas naturellement. Et pour cela, que l'on force la main et qu'on le fasse contre l'opinion des Mrs Bourgeois, etc., qui préfèrent la paysannerie militaire, ce qui est la plus pitoyable pétaudière possible.

Les Bernois, Fribougeois, etc. ont de jeunes officiers (tout neufs pour la plupart), de *famille*, comme ils disent. Eh bien ! Ils savent se faire respecter. Leur troupe va bien, a de la considération pour eux. Chez nous, où il n'est pas question de *famille*, que ce soit du moins de l'éducation. Vraiment, nos officiers nous font tellement honte que nous les tenons à l'écart tant que nous pouvons.

Pour en revenir au colonel, ne pourriez-vous pas parler à l'inspecteur ¹ et le prier de lui écrire pour chercher à le ramener sur nos gens, qu'il fût un peu moins sévère, un peu plus affable avec le petit nombre qui va bien. Mais il faut prendre garde ; il ne doit pas se douter d'où cela vient...

J'ai reçu une lettre de R. de Treytorrens ², qui me prie de vous écrire pour chercher à lui faire obtenir un congé de deux mois pour pouvoir aller prendre les eaux de Loèche. Voici son cas. Il est quartier-maître dans le bataillon de Miéville ³, qui est de piquet. Or, il a une exemption de service signée par les chirurgiens et le commandement de son arrondissement. Il pourrait donc en faire usage, mais il ne voudrait pas sortir de l'élite dans ce moment et préférerait avoir un congé

¹ Il s'agit de l'Inspecteur en chef des Milices Emmanuel-François-Benjamin Muret, dit Muret-Grivel, d'Aubonne (1764-1840). Ancien lieutenant au service de France, Régiment d'Ernst, il succéda à S. Bergier comme Inspecteur des Milices en 1799, fut congédié la même année, reprit ces fonctions en 1803 et les occupa jusqu'en 1829 ; député au Grand Conseil dès 1814. *Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, V, p. 59. A. DE MONTET, *Dic. hist. et biogr. des Genevois et des Vaudois*, t. 2, p. 221.

² Probablement Abraham-Rodolphe-Henri-Louis de Treytorrens (1764-1835), mort célibataire à Yverdon, dernier de la branche de sa famille dite de Payerne. *Recueil des Généalogies vaudoises*, I, p. 221.

Quartier-maître d'élite le 10 avril 1810, démissionne le 27 avril 1816.

³ Louis-Frédéric de Miéville, de Villarzel-Rossens (1774-?), capitaine de mousquetaires le 23 septembre 1803, de grenadiers le 12 avril 1813, chef de bataillon de réserve le 5 juin 1817, lieutenant-colonel le 13 octobre 1819, versé dans la réserve le 28 janvier 1820.

de deux mois, pendant lequel temps il pourrait facilement se faire remplacer. Il a été blessé au bras d'un coup de feu, puis il a fait une chute. La blessure s'est ouverte et il ne peut plus faire usage de ce bras. Enfin, la blessure est assez grave pour lui faire obtenir une exemption. Il aurait absolument besoin de prendre les eaux de Loèche...

Nous sommes furieusement occupés depuis ce matin, le colonel étant revenu hier de sa course. Ce qu'il y a de bon, c'est qu'il me faudra rester ici où il y a à faire, pendant que le colonel ira faire les longues courses d'avant-postes. Mon tour viendra après, mais en attendant, je me repose, et mes chevaux aussi.

Le capitaine d'artillerie Trachsel vient d'aviser le colonel que les gargousses neuves faites à Morges sont dans un état terrible. Elles ont été fort mal faites, c'est-à-dire de fort mauvaise toile qui s'est crevée, quoique bien emballée. Ce seront des frais considérables.

Encore une chose à mentionner. J'ai fait moi-même l'inspection des calibres de toutes les armes des bataillons sous Guiguer, ainsi que des cartouches. Croyez-vous que les cartouches neuves se trouvent beaucoup plus grosses que d'autres cartouches neuves toutes faites à Morges, les unes faites avec du papier si mince qu'il crève, d'autres faites avec du papier grossier ; les unes ne peuvent entrer dans beaucoup de fusils, les autres ne peuvent servir à beaucoup de fusils, en ce qu'elles ressortent lorsqu'on retourne l'arme. Nos fusils sont de calibres totalement différents. Enfin, les détails, les détails ! Chez nous, voilà ce qui est totalement négligé. Et le militaire ne se compose que de détails, nous nous en apercevons tous les jours. Les carabines des carabiniers ne sont point d'un calibre uniforme. Rien n'est uniforme chez nous. Que de choses nous avons à faire pour être à la hauteur des cantons. Je dirai d'à peu près tous les cantons ! Et nous nous sommes crus supérieurs ! Guiguer l'a cru aussi. Aussi est-il étonné, et cela lui a donné une certaine aigreur dans le premier moment.

Le gouvernement d'ici s'oppose au campement de tout son pouvoir. Il craint les dégâts, les frais que cela occasionne à la Confédération. Il cherche à emprunter. Bâle lui a refusé ; Neuchâtel lui a prêté, je crois, 600 000 fr. Quels sont les impôts chez nous ? Je n'ai aucune nouvelle politique du pays depuis fort longtemps, sinon par de Loys¹, et fort peu. De nôtre côté, nous ne savons rien.

Voilà un bien long barbouillage...

¹ Probablement Jean-Samuel de Loys, de Lausanne (1761-1825), arrière-grand-père du colonel-divisionnaire Treytorrens de Loys, commandant de la 2^e Division pendant le service actif 1914-1918, mort en 1917. Propriétaire du domaine de Dorigny sous Renens, économiste et agronome distingué, il était le chef du parti conservateur modéré vaudois et fut conseiller d'Etat du 19 janvier 1815 au 14 mai 1816. A. DE MONTET, *op. cit.*, t. 2, p. 78.

Sous-lieutenant de chasseurs à cheval le 10 février 1812, lieutenant le 20 février 1819.